



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



LIBRARY

DEC 17 1981

Distr.  
GENERALE

S/14796  
16 décembre 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 16 DECEMBRE 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA ROUMANIE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la Déclaration de  
l'Agence roumaine de presse "AGERPRES" concernant la décision du Parlement  
israélien d'annexer la région des hauteurs du Golan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de  
cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République  
socialiste de Roumanie auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Teodor MARINESCU

Annexe

Déclaration de l'Agence roumaine de presse - AGERPRES - concernant  
la décision du Parlement israélien d'annexer la région des hauteurs  
du Golan, datée du 15 décembre 1981

L'Agence roumaine de presse - AGERPRES - est autorisée par le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie de déclarer ce qui suit :

L'opinion publique de Roumanie a pris connaissance avec une profonde inquiétude de la décision du Parlement israélien (la Knesset) d'annexer les hauteurs du Golan, territoire appartenant à la République arabe syrienne et occupé par les forces militaires israéliennes à la suite de la guerre de 1967.

Le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie, l'opinion publique de notre pays considèrent comme illégal et non avénu cet acte des autorités israéliennes, qui constitue une violation flagrante du principe de l'inadmissibilité de l'annexion de territoires occupés par la force, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale d'un Etat indépendant.

En même temps, cet acte est en contradiction directe avec les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, acceptées par Israël aussi, qui prévoient expressément l'obligation pour Israël de se retirer des territoires arabes occupés en 1967.

La récente décision du Parlement israélien d'annexer les hauteurs du Golan mène à la complication de la situation dans la région, crée de nouveaux obstacles sur la voie du règlement global du conflit du Moyen-Orient, contribue à accroître la tension dans la zone.

La vie démontre, d'une façon incontestable, que le recours à des actions de force et d'expansion, la violation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'autres Etats représentent une source permanente d'insécurité, compliquent encore davantage la situation, avec des conséquences parmi les plus graves pour les peuples concernés, pour tous les peuples du monde.

Les intérêts des peuples de la région, de la paix et de la sécurité internationales exigent qu'Israël mette fin à des actions telles que l'annexion des hauteurs du Golan et qu'il évacue tous les territoires occupés à l'issue de la guerre de 1967.

Il est nécessaire que l'on agisse d'une manière ferme et conséquente pour une solution politique, par des négociations, qui conduise à l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

C'est précisément dans cet esprit que la Roumanie socialiste a milité activement et d'une façon persévérante pour le règlement par des voies pacifiques du conflit du Moyen-Orient, pour l'instauration de la tranquillité et de la stabilité dans cette partie si tourmentée du monde. Ainsi que l'a souligné récemment le camarade Nicolae Ceausescu, "Nous estimons qu'il faut

intensifier les efforts, en vue de réaliser une paix globale et durable au Moyen-Orient, basée sur le retrait d'Israël des territoires arabes occupés en 1967, sur la solution du problème palestinien, y compris la constitution d'un Etat palestinien indépendant.

En même temps, il est nécessaire d'assurer l'intégrité et la souveraineté de tous les Etats de la zone".

En vue de la réalisation de ces objectifs, la Roumanie s'est prononcée et se prononce le plus résolument pour l'édification d'un cadre nouveau de négociations, pour l'organisation d'une Conférence internationale, sous l'égide et avec la participation active de l'ONU, avec la participation des pays intéressés, y compris de l'Organisation de libération de la Palestine, de l'Union soviétique et des Etats-Unis, ainsi que d'autres Etats qui peuvent apporter une contribution positive à la solution du conflit dans la zone. Nous apprécions que dans un pareil cadre, on pourrait résoudre tous les problèmes compliqués de la zone, y compris le retrait d'Israël des hauteurs du Golan et des autres territoires arabes occupés à l'issue de la guerre de 1967.

En partant des intérêts de la réalisation d'un règlement global et de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, des intérêts des peuples de cette région, y compris ceux du peuple israélien même, le Gouvernement roumain, l'opinion publique de Roumanie considèrent que le Parlement israélien, le Gouvernement israélien doivent renoncer sans tarder et annuler la mesure illégale d'annexion des hauteurs du Golan, avec la conviction que cela contribuerait à renforcer la confiance et à créer un climat favorable au processus de règlement pacifique du conflit de la zone, à instaurer la stabilité et la tranquillité dans cette partie du monde.

-----